

**COMPTE RENDU DE LA
REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU
LUNDI 07 NOVEMBRE 2016**

L'an deux mille seize, le lundi 07 novembre à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune d'ISNEAUVILLE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 31 octobre 2016, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : Messieurs et mesdames Pierre PELTIER, Brigitte CLATZ, Sylvie LAROCHE, Alain DURAND, Chantal LEMERCIER, Daniel GILLET, Gérard DUCABLE, Gatienne NOLLET (arrivée à 20h45), Benoît MERCIER, Marie-Pierre PADULAZZI, Alain BELLENGER, Sophie PAIN, François NICOLAS, Joëlle GENTY, Marie-Thérèse CUVIER, Véronique ICARD, Eric LEBAS, Claude HAMEL, Laurent MARCHESI, Caroline CLAVE.

Absent excusé : Dominique LEFEBVRE procuration à Laurent MARCHESI

Absents non excusés : Arnaud EVREVIN, David HANZARD

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Marie-Thérèse CUVIER remplit les fonctions de secrétaire de séance en collaboration avec Madame Frédérique CAGNION.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu de la précédente séance.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

I - TARIFS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2017 :

Monsieur le Maire propose une augmentation de 1% sur l'ensemble des tarifs énumérés ci-dessous. L'ensemble des élus présents ou représentés sont favorables à ce pourcentage. Les tarifs sont les suivants :

1 - CONCESSIONS FUNERAIRES ET DROITS DE SUPERPOSITION :

Délibération n° 2016/0057 :

Considérant les tarifs applicables depuis le 1^{er} janvier 2016 (délibération n°2015/0075) du 16 novembre 2015, il est proposé que ces tarifs soient augmentés à hauteur de 1 % pour les concessions funéraires et les droits de superposition et soient déterminés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2017 :

CONCESSIONS FUNERAIRES

<i>Durée de la concession</i>	<i>Prix du mètre carré</i>
<i>15 ans non renouvelables</i>	<i>56.00 €</i>
<i>30 ans renouvelables</i>	<i>112.00 €</i>
<i>50 ans renouvelables</i>	<i>227.00 €</i>

Superficie : 2 m² pour une tombe simple
3 m² pour un caveau

DROITS DE SUPERPOSITION

<i>Durée de la concession</i>	<i>TARIFS</i>
<i>15 ans non renouvelables</i>	<i>39.00 €</i>
<i>30 ans renouvelables</i>	<i>73.00 €</i>
<i>50 ans renouvelables</i>	<i>145.00 €</i>
<i>Perpétuelles</i>	<i>145.00 €</i>

CASE COLUMBARIUM

<i>Durée de concession</i>	<i>Prix de la case</i>
<i>30 ans renouvelables</i>	<i>462.00 €</i>

CAVURNE :

<i>Durée de concession</i>	<i>Prix de la CAVURNE</i>
<i>30 ans renouvelables</i>	<i>225.00 €</i>

VACATION DE POLICE :

25.00 €

Monsieur le Maire propose également d'instaurer un droit de superposition pour :

Le dépôt d'une urne cinéraire dans une sépulture

Le scellement d'une urne cinéraire sur un monument funéraire d'un montant correspondant au tarif en vigueur lors de la superposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

1 - FIXE les tarifs d'attributions et de renouvellement des concessions ainsi que les droits de superposition et vacation comme définis ci-dessus,

2 - DIT que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2017.

2 - DROITS DE PLACE VOIRIES :

Délibération n° 2016/0058 :

Le Conseil Municipal,

VU - les délibérations du 05 décembre 2011, n° 2012/0089 du 05 novembre 2012, n° 2013/0088 du 18 novembre 2013, n° 2014/0091 du 17 novembre 2014 et n° 2015/0076 du 16 novembre 2015,

DECIDE, à l'unanimité

D'instaurer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Marchands	192.00 € / an
	96.00 € / semestre

Camions de plus de 10 mètres pour La vente au déballage sur le domaine public :	24.00 € / jour
--	-----------------------

**3 - SALLES COMMUNALES POUR ACTIVITES DE LOISIRS ET
PROFESSIONNELLES A TITRE OCCASIONNEL OU REGULIER :**

Délibération n° 2016/0059 :

VU la délibération du 05 décembre 2011,

VU les délibérations n° 2012/0093 du 05 novembre 2012, n° 2013/0091 du 18 novembre 2013 et n° 2014/0093 du 17 novembre 2014 et n° 2015/0074 du 16 novembre 2015,

Considérant l'utilisation des salles communales par des associations ou organismes extérieurs à la commune d'ISNEAUVILLE,

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité

*1 - D'instaurer les tarifs suivants **à compter du 1^{er} janvier 2017 :***

A – LOCATION OCCASIONNELLE :

* Quart de journée (2 heures)	35.50 €
* Demi-journée (4 heures)	55.50 €
* journée forfait	116.00 €

Caution dégradation : 1000.00 €
Caution ménage : 150.00 €

B – LOCATION MENSUELLE :

* Quart de journée (2 heures)	116.00 €/an
* Demi-journée (4 heures)	172.00 €/an
* journée forfait	346.00 €/an

Caution dégradation : 1 000.00 €
Caution ménage : 150.00 €

C – LOCATION HEBDOMADAIRE :

* Quart de journée (2 heures)	230.00 €/an
* Demi-journée (4 heures)	460.00 €/an
* journée forfait	922.00 €/an

Caution dégradation : 1 000.00 €
Caution ménage : 150.00 €

2 – D'interdire les activités de restaurations diverses (repas, cocktails ...) dans ces locaux.

4 – LOCATION SALLE DES FETES :

Monsieur le Maire présente le tableau ci-dessous : On peut comparer les recettes et dépenses de fonctionnement année 2015 et jusqu'au 31 octobre 2016 ainsi que l'origine des locataires.

LOCATIONS

	ISNEAUVILAIS	HORS ISNEAUVILLE	TOTAL
2015	4 742 € 94.70 %	269 € 5.30 %	5 011 €
2016 au 31/10/2016	3 603 € 53.30 %	3 155 € 46.70 %	6 758 €

FONCTIONNEMENT

ANNEE	DEPENSES	RECETTES	DEFICIT	
2015	24 395 €	5 011 €	19 384 €	
2016 au 31/10/16	25 002 €	6 758 €	18 244 €	

La délibération relative aux tarifs n° 2016/0060 est la suivante :

Considérant les tarifs applicables depuis le 1er janvier 2016 (délibération n°2015/0073) du 16 novembre 2015, il est proposé que ces tarifs soient augmentés à hauteur de 1 % et soient déterminés comme suit à compter du 1er janvier 2017 :

<i>Durée de la location</i>	<i>ISNEAUVILLAIS</i>		<i>HORS COMMUNE</i>	
	<i>Salle</i>	<i>Charges</i>	<i>Salle</i>	<i>Charges</i>
<i>Demi-journée</i>	127.00 €	-	-	193.00 €
<i>Un jour</i>	254.00€+53.00 € =307.00 €		418.00 €+ 53.00 € = 471.00 €	
<i>Deux jours</i>	447.00€+85.00€ = 532.00 €		672.00€ +85.00€ = 757.00 €	
<i>Caution dégradation</i>	1 000 €		1 000 €	
<i>Caution ménage</i>	150 €		150 €	

*OUI cet exposé,
Après en avoir délibéré,*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

1 - FIXE les tarifs de location de la salle des fêtes comme définis dans les tableaux ci-dessus,

2 - DIT que ces tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2017.

Il est rappelé que les associations bénéficient d'une gratuité pour l'utilisation des salles communales. Un tarif pourrait être mis en place pour des utilisations exceptionnelles avec un quota de weekend end sur l'année.

5 – ANNONCEURS BULLETIN MUNICIPAL :

Délibération n° 2016/0061 :

Le Conseil Municipal

VU – la délibération du 05 décembre 2011 fixant les tarifs à compter du 1er janvier 2012,

VU – les délibérations n° 2012/0090 du 05 novembre 2012, n° 2013/0092 du 18 novembre 2013, n° 2014/0094 du 17 novembre 2014 et n° 2015/0077 du 16 novembre 2015,

Considérant la proposition de monsieur le Maire de procéder à une augmentation de 1 %,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

1° de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2017 :

<u>1/16 page</u>	1 parution	70.00 €
	2 parutions	115.00 €
	3 et 4 parutions	170.00 €
	(1 parution gratuite)	
<u>1/8 page</u>	1 parution	100.00 €
	2 parutions	180.00 €
	3 et 4 parutions	260.00 €
	(1 parution gratuite)	
<u>¼ de page</u>	1 parution	164.00 €
	2 parutions	294.00 €
	3 et 4 parutions	418.00 €
	(1 parution gratuite)	
<u>½ page</u>	1 parution	224.00 €
	2 parutions	407.00 €
	3 et 4 parutions	622.00 €
	(1 parution gratuite)	
<u>1 page</u>	1 parution	449.00 €
	2 parutions	843.00 €
	3 et 4 parutions	1 244.00 €
	(1 parution gratuite)	

II – REGLEMENT INTERIEUR DES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES :

Madame Sylvie LAROCHE rappelle le fonctionnement des Nouvelles Activités Périscolaires au sein des écoles élémentaire et maternelle les mardis et vendredis de 14h45 à 16h15. Un grand nombre d'enfants sont inscrits aux ateliers et les animateurs sont recrutés en fonction du nombre des enfants inscrits. Le tarif a été fixé à 1.50 € /heure et fait l'objet d'une facturation mensuelle. Les parents ont inscrits leur(s) enfant(s) aux activités en précisant les jours de présence. Il est primordial de respecter ces jours de présence lors de l'inscription qui feront l'objet de la facturation. La commission des affaires

scolaires propose de modifier le règlement intérieur afin de préciser ce fonctionnement. Le nouveau règlement fera l'objet d'une distribution auprès des parents d'élèves et est disponible en mairie. Après divers échanges, le Conseil Municipal émet un avis favorable et adopte ce règlement. La délibération n° 2016/0062 est la suivante et sera mise en application à compter du 1^{er} janvier 2017 :

La réforme des rythmes scolaires a représenté un enjeu majeur pour la commune d'ISNEAUVILLE par son impact sur la réussite éducative des enfants.

A travers ces nouvelles activités périscolaires « NAP », la commune propose des activités visant à favoriser l'épanouissement des enfants et à développer leur curiosité intellectuelle (activités culturelles, artistiques, sportives, musicales),

Ces activités sont facultatives mais nécessitent un engagement de fréquentation à l'année et un respect des règles.

Considérant que des familles ont inscrits leur(s) enfants à ces activités mais que ces enfants ne participent pas aux activités d'une manière assidue,

Considérant le décret 2013-707 du 02 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre,

Considérant la nécessité pour la collectivité de recruter les animateurs en fonction des enfants présents,

Il est proposé de préciser sur le règlement que « la facturation dépendra des jours définis lors de l'inscription en début d'année scolaire ».

Vu l'avis favorable de la commission « affaires scolaires » réunie le 13 octobre 2016,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur ce nouveau document,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - APPROUVE le règlement intérieur ci-annexé relatif aux activités périscolaires,

2 - DIT qu'il sera mis en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017.

III – REGLEMENT INTERIEUR DE L'ETUDE SURVEILLEE :

La commission des affaires scolaires propose de mettre en place un règlement intérieur pour la bonne gestion du service « études surveillées » proposé aux enfants de l'école George Sand de 16h15 à 17h30 (du CE1 au CM2). Les agents animant ce service sont recrutés en fonction des enfants inscrits en début d'année et il est rappelé l'importance qu'ils soient présents selon les jours définis.

Il a été constaté que le vendredi, peu d'enfants, généralement 1 seul élève, fréquente l'étude surveillée. Il a donc été décidé de suspendre ce service le vendredi soir.

Le règlement intérieur sera distribué à chaque parent. Il est disponible en mairie et applicable à compter du 1^{er} janvier 2017.

La délibération n° 2016/0063 est la suivante :

La commune d'ISNEAUVILLE assure la gestion de l'étude surveillée organisée à l'école élémentaire George Sand de 16h15 à 17h30,

L'inscription à l'étude surveillée est facultative mais nécessite un engagement de fréquentation à l'année et un respect des règles à respecter,

Considérant que des familles ont inscrits leur(s) enfants à l'étude surveillée mais que ces enfants ne sont pas présents d'une manière assidue,

Considérant la nécessité de recruter des animateurs en fonction des enfants présents,

Considérant la nécessité de veiller à ce que ce service soit fait dans les meilleures conditions possibles,

Il est proposé d'instituer un règlement intérieur et de fixer les grandes règles de fonctionnement de l'ensemble de ce service,

Vu l'avis favorable de la commission « affaires scolaires » réunie le 13 octobre 2016,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur ce règlement,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - APPROUVE le règlement intérieur ci-annexé relatif à l'organisation de l'étude surveillée,

2 - DIT qu'il sera mis en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017.

IV – RAPPORT DES COMMISSIONS :

RAPPORTEUR : Daniel GILLET

TRAVAUX METROPOLE ROUEN NORMANDIE :

Les travaux sur les voiries programmés sont reportés et seront exécutés dans le courant du 2^{ème} semestre 2017,

Des travaux sur la canalisation d'eau potable seront exécutés prochainement rue de la Campagne,

Des sondages sur les trottoirs de la D928 sont prévus.

RAPPORTEUR : Chantal LEMERCIER

- DEVELOPPEMENT DURABLE :

Le partenariat avec les communes de Bois-Guillaume et Bihorel est terminé. Une réflexion est engagée sur la programmation d'une animation lors de la semaine du développement durable en juin 2017.

- URBANISME :

La commission se réunira le mardi 8 novembre prochain.

EIFFAGE CONSTRUCTION organise la visite des 2 immeubles collectifs situés sur le domaine du Manoir le vendredi 18 novembre à 14h30. L'immeuble géré par Habitat 76 sera livré fin novembre. L'autre immeuble sera livré vers le 20 décembre prochain.

- METROPOLE ROUEN NORMANDIE : PLAN LOCAL D'URBANISME :

Le PLU regroupant les 71 communes de la Métropole est en cours d'élaboration. Le diagnostic est terminé et le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) est en projet. La concertation est organisée d'octobre à décembre 2016 et chaque citoyen est invité à débattre des priorités. 3 ateliers sont ouverts à tous : Le 14 novembre à Duclair (thème : économie dynamique), le 17 novembre à Boos (thème : un territoire solidaire) et le 30 novembre à Rouen (thème : Un environnement de qualité). Toutes les informations sont disponibles sur le site : www.plu-metropole-rouen-normandie.fr ainsi que sur le site de la ville. Des plaquettes sont disponibles en mairie.

RAPPORTEUR : Gérard DUCABLE

Monsieur DUCABLE apporte quelques informations complémentaires sur le PLU de la Métropole Rouen Normandie. Il rappelle que l'étape du PADD est essentielle à partir de laquelle sera écrit le règlement. La concertation est en cours. Quatre ateliers de travail destinés aux élus sont en cours. La concertation est ouverte et il est important que chacun prenne connaissance des différents outils proposés. Cette concertation se terminera le 12 décembre prochain.

RAPPORTEUR : Brigitte CLATZ

- CENTRE DE LOISIRS :

Il a ouvert du 24 au 28 octobre. 20 enfants maternelles et 22 enfants élémentaires ont été accueillis.

Les petits ont pu découvrir les poneys de « Cheval Espérance », quant aux grands, un babyfoot était à leur disposition au complexe sportif.

Le thème proposé était les années 60 et les enfants ont pu apprécier de déguster des goûters à l'ancienne, des confiseries d'autrefois.

- C.C.A.S. et le colis de Noël offert aux anciens :

Les nombreuses inscriptions sont déposées actuellement en mairie. Le colis sera distribué le vendredi 16 décembre après-midi et le samedi 17 décembre au matin à la salle d'évolution du complexe du cheval rouge.

- Résidence le Vieux Colombier :

Le CCAS a mis en ligne sur le site « cap territorial », sur le site internet de la ville, à la résidence, en mairie une offre d'emploi. Un agent social est recherché pour assurer l'entretien, le gardiennage et autres fonctions au sein de la résidence à compter du 1^{er} janvier 2017.

- OCTOBRE ROSE :

Les diverses manifestations ont permis de récolter 316 € au profit de l'Association EMMA.

RAPPORTEUR : Sylvie LAROCHE

- AFFAIRES SCOLAIRES :

Une réunion publique se tiendra en mairie le samedi 19 novembre à 10 heures. Les parents d'élèves des 2 écoles sont conviés et pourront obtenir différentes informations sur le fonctionnement des activités périscolaires, de l'étude surveillée, du restaurant scolaire.

Le Conseil d'école s'est tenu le 3 novembre dernier. Des informations seront précisées quand le compte-rendu sera rédigé.

Le Conseil d'Administration du Collège « Lucie Aubrac » se tiendra le 29 novembre prochain.

- Conseil Municipal des Jeunes :

Les jeunes conseillers municipaux ne sont plus motivés et madame LAROCHE envisage un tout autre fonctionnement.

RAPPORTEUR : Alain DURAND

- MANIFESTATIONS en Novembre : Elles seront nombreuses :

. 11 novembre : manifestation patriotique au monument aux morts suivie de la remise des médailles pour les médaillés du travail mais également manifestation de remerciement à mademoiselle Bariza MERCHI qui a fait acte de courage le 31 juillet en allant secourir monsieur BONNET resté dans sa maison incendiée.

13 novembre : thé dansant organisé par le comité des Anciens,

19 novembre : Art floral.

Téléthon : Il aura lieu les 3 et 4 décembre prochain. A ce jour, les associations ne souhaitent pas coordonner ce rassemblement. Monsieur DURAND recherche un coordinateur.

- TERRAIN DE SPORTS SYNTHETIQUE et COUVERTURE DES TERRAINS DE TENNIS : Un programmiste est recherché et la consultation est lancée. Les offres devront être remises pour le 2 décembre prochain.

- SEMAINE CULTURELLE « ARTS ET COULEURS » : Elle se tiendra du 19 au 26 novembre 2016. Elle occasionne beaucoup de travail. Le Conseil Municipal est convié le samedi 19 novembre à 10 heures à la salle d'évolution pour le prix du Conseil Municipal.

RAPPORTEUR : Benoist MERCIER

- FINANCES : Une commission est programmée le mardi 15 novembre à 18 heures. Un point sur le Budget au 31 octobre sera présenté.

RAPPORTEUR : Alain BELLENGER

Les bulletins municipaux sont réceptionnés en mairie et seront distribués à compter du lundi 14 novembre.

RAPPORTEUR : Pierre PELTIER

- Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) :

Lecture des arrêtés de madame la Préfète en date du 06 octobre 2016 nous informant de l'octroi de subventions demandées dans le cadre de la restructuration du groupe scolaire :

. 5 010 € représentant 30 % de la dépense subventionnable pour le désamiantage,

.68 800 € représentant 25 % de la dépense subventionnable pour l'extension et la restructuration du restaurant scolaire,

. 348 329.25 € représentant 25 % de la dépense subventionnable pour l'extension et la restructuration du groupe scolaire.

- VIDEO-SURVEILLANCE :

L'appel d'offres est lancé. 6 entreprises sont venues aujourd'hui visiter le site. Le choix de l'entreprise sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du 5 décembre prochain.

- GENS DU VOYAGE :

Les gens du voyage installés sur la Plaine de la Ronce ont fait l'objet d'un signalement auprès de la Métropole Rouen Normandie. Une dérogation exceptionnelle leur a été accordée jusqu'au 25 novembre, date du départ des forains de la foire Saint-Romain.

- ELECTIONS DES PRIMAIRES DE LA DROITE :

Un bureau de vote sera installé à la salle d'évolution du Cheval Rouge de 8h à 19 h.

- PERMIS DE CONSTRUIRE GROUPE SCOLAIRE :

Le dossier est difficile. Le permis de construire déposé le 02 mai 2016 a fait l'objet d'un refus le 03 novembre 2016 suite à l'avis défavorable du service de sécurité et de secours. Un nouveau dossier a été déposé le 28 octobre 2016 et transmis par coursier au service instructeur et au sdis le même jour.

A ce jour, nous espérons que les nouvelles notices de sécurité établies par le bureau d'études et l'architecte permettront la délivrance d'une autorisation prochaine.

L'architecte travaille en amont sur la future organisation du chantier.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est close à 22 h 20

Le Maire,

Pierre PELTIER